

**COMPTE – RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
MAIRIE DE MONTREUIL – SUR – THERAIN**

\*\*\*\*\*

**Le CONSEIL MUNICIPAL de MONTREUIL sur THERAIN s'est réuni**

**Le 21 mars 2022 à 19h30**

**Sous la présidence de M. Alain ARNOLD Maire,**

**Étaient présents :** M. (Mmes) les conseillers municipaux :

**ARNOLD Alain – BULTEUX Dany – DELANNOY Marjorie – BUMBACA Sébastien – CAPRARESE Elisabeth – LEMONNIER Ludivine – POLONIA Laurence - FRANÇOIS David – DA CRUZ Alexandre**

**Étaient absents excusés :** MONTAY Gérard a donné procuration à POLONIA Laurence

DA CRUZ Alexandre a donné procuration à ARNOLD Alain

**Secrétaire de séance :** LEMONNIER Ludivine

**I) Approbation du compte rendu :** Le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 21 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

**II) ORDRE DU JOUR :**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents comptables, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Approuve et vote** le Compte Administratif communal 2021 qui laisse apparaître un résultat de clôture de l'exercice de **188 836.18 €.**

**APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021 DU RECEVEUR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2021, les décisions modificatives qui s'y rattachent les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des comptes ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**AFFECTATION DE RESULTATS 2021**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence d'Alain ARNOLD, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. Dany BULTEUX, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi,

<b>LIBELLE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>ENSEMBLE</b>	
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<i>Résultats reportés</i>		199 411.74€		2 197.99€		201 609.73€
<i>Opérations de l'exercice</i>	169 473.07€	171 149.50€	53 723.07€	59 411.53€	223 196.14€	230 561.03€
<i>Totaux</i>	169 473.07€	370 561.24€	53 723.07€	61 609.52€	223 196.14€	432 170.76€
<b>Résultat de clôture</b>		<b>201 088.17€</b>		<b>7 886.45€</b>		<b>208 316.74€</b>
<i>Excédent de financement 001 ID BP 2021</i>			<b>7 886.45€</b>			
<i>Restes à réaliser</i>			38 410.64€	18 272.20€		
<i>Besoin de financement Restes à réaliser</i>			20 138.44€			
<i>Besoin total de financement</i>			12 251.99€			
<b>1068 ID BP 2021</b>			<b>12 251.99€</b>			
<b>002 Excédent FR BP 2021</b>		<b>188 836.18€</b>				

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## VOTE DES TAXES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de **ne pas augmenter les taux et vote à l'unanimité**, le taux des taxes.

	<u>COMMUNE 2022</u>	<u>COMMUNE 2021</u>	<u>Moyennes du DEPARTEMENT</u>
<b>2021</b>			
Foncier bâti :	42.34 %	42.34%	49.07%
Foncier non bâti :	49.60 %	49.60%	55.03%

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **approuve et vote à l'unanimité**, le **BUDGET PRIMITIF 2022**  
Qui s'équilibre à :

**328 836.18€** pour la section de **FONCTIONNEMENT**  
**91 091.64 €** pour la section d'**INVESTISSEMENT**

## REFECTION DU CHEMIN DES ETANGS ET DE LA RIVIERE AVCE LOCATION D'UN CHARGEUR

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de procéder la réfection du chemin autour des étangs communaux et de la rivière en commandant environ 50 tonnes de gravats béton (montant 20€ la tonne) et en louant un chargeur buggy KRAMER à la société DELAMARE pour un montant de 130€ HT par jour et 140€ HT de transfert (aller/retour).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Accepte de commander 50 tonnes de gravats béton
- Accepte le devis de la société TVPI
- Accepte la location d'un chargeur
- Accepte le devis de la société DELAMARE
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

## SUBVENTION COMMUNALE POUR ENVOL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour la subvention communale d'un montant de 50 euros pour l'association ENVOL.

## Délibération PORTANT DEBAT sur les garanties de la protection accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire et DONNANT mandat au CENTRE DE GESTION DE L'OISE

**Sur rapport de Monsieur le Maire,**

Le Maire rappelle à l'assemblée que les employeurs publics territoriaux peuvent participer à titre facultatif, depuis le décret 2011-1474 du 8 novembre 2011, à l'acquisition de garanties de la protection sociale complémentaire (PSC), au bénéfice de leurs agents, que sont :

- **L'assurance « mutuelle santé »,** pour financer les frais de soins en complément, ou à défaut, des remboursements de l'Assurance maladie,
  - **L'assurance « prévoyance – maintien de salaire »,** pour :
    - o Compenser la perte de salaire (traitement et primes) en cas de placement en congés pour raison de santé (arrêt de travail) suite à accident ou maladie de la vie privée, et en cas d'admission en retraite pour invalidité y compris imputable au service,
    - o Verser un capital décès aux bénéficiaires des agents décédés, ou à l'agent en cas de perte totale et irréversible d'autonomie.
- A ce jour, notre commune n'a pas mis en place une telle participation au profit des agents.

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires notamment son article 22 bis ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles 25-1 et 88-3-I ;

Vu le Décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

Considérant le support du Centre de Gestion de l'Oise « proposition de débat sur la PSC » ainsi que sa notice de présentation « PSC assurance prévoyance et complémentaire santé »

Après avoir débattu et entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré :

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1 :** De prendre acte des nouvelles dispositions en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux qui entreront en vigueur en 2025 et 2026, conformément à la notice annexée à la présente délibération.

**Article 2 :** De donner mandat au CDG60 pour le lancement de deux appels publics à concurrence visant à conclure :

- Une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque prévoyance auprès d'un organisme d'assurance,
- Ainsi qu'une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque santé auprès d'un organisme d'assurance.

Autoriser le Maire à compléter et transmettre au CDG60 le questionnaire décrivant les caractéristiques de la population à assurer.

**Article 3 :** Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

**Article 4 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site [www.telercours.fr](http://www.telercours.fr).

### C.C.A.S. Approbation du Compte Administratif 2021.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents comptables,

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS, **à l'unanimité**,

**Approuve et vote** le Compte Administratif du CCAS 2021 qui laisse apparaître un résultat de clôture de l'exercice de **1 521.35 €**.

### C.C.A.S. Approbation du Compte de Gestion 2021

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS, **à l'unanimité**,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2021, les décisions modificatives qui s'y rattachent les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des comptes ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### C.C.A.S. AFFECTATION DE RESULTATS 2021

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence d'Alain ARNOLD, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Laurence POLONIA, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<i><b>LIBELLE</b></i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>		<i>ENSEMBLE</i>	
	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>Résultats reportés</i>		1 521.35€				1 521.35€
<i>Opérations de l'exercice</i>						
<i>Totaux</i>						
<i><b>Résultat de clôture</b></i>		<i><b>1 521.35€</b></i>				<i><b>1 521.35€</b></i>
<i><b>002 Excédent FR BP 2021</b></i>		<i><b>1 521.35€</b></i>				<i><b>1 521.35€</b></i>

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### C.C.A.S. Vote du Budget Primitif 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS, **à l'unanimité**, approuve et vote le BUDGET PRIMITIF 2022, avec un excédent de recettes de 1 521.35€ pour la section de FONCTIONNEMENT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

### ETAT CIVIL

Naissance d'Elena LEGRAND, le 25 février 2022

Nous présentons les félicitations à la famille

Décès de Christian PILLON, le 10 décembre 2021

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille

Le Maire  
Alain **ARNOLD**

### INFOS PRATIQUES

Les horaires des travaux de bricolage et de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses, scies, tronçonneuses etc.... sont les suivants :

Du lundi au vendredi de **08h30 à 19h30** ;

le samedi de **09h00 à 12h00** et de **14h00 à 19h00**

et tolérés (par arrêté municipal) **le dimanche et jours fériés de 9h30 à 12h00**

**Interdit l'après-midi le dimanche et jours fériés**

### ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 10 & 24 AVRIL 2022



**Les cartes des électeurs vont être distribuées dans la commune en début de semaine, veuillez faire attention au contenu de votre boîte aux lettres.**

Les dimanches 10 & 24 avril 2022, jours de scrutin des élections présidentielles, **le bureau sera ouvert de 8h à 19h**, à la Mairie.

Si vous êtes absents ou indisponibles, veuillez penser à faire une procuration **au moins 3 jours avant le scrutin** auprès de la gendarmerie de Noailles ou sur le site « [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr) »